

COMPTE-RENDU DE REUNION

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 Novembre 2020 à 18 heures 00.

Ordre du jour :

DETR

Défibrillateur

Colis de Noël

Columbarium

Travaux logement mairie

Réparation des cloches

Antenne de Fiossat

Décharge végétale

PLUI

Fontaine du Chariol

Questions diverses

Absents excusés : Vincent BOULET, Emilie CHAZAL

Mme Myriam POUGHEON a été élue secrétaire de séance.

18h13 : début de séance

Le conseil est contre à l'unanimité de faire des comptes rendus individuels. Ceux-ci restent consultables sur le panneau d'affichage de la mairie et sur Panneau Pocket.

Subvention DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Les dossiers sont à retourner avant le 1^{er} décembre.

Devis de l'entreprise CHEVALIER qui date de décembre 2019

- Chemin de la Pétarel : 350 m² pour 5 985.00 HT
- Aubagnat : 330 m² pour 5 643.00 HT
- La croix d'Aubagnat : 400 m² pour 6 840.00 HT
- Fournat : 180 m² pour 3 618.00 HT
- Le Chariol : 602 m² pour 1 026.00 HT
- Le Pin : 750 m² pour 16 700.00 HT
- La route de la zone du Pradot ne peut être faite tant que Mr Deschamps n'a pas signé, le coût des travaux est de 15 800.00 HT. Elle sera faite plus tard.
- Pour reboucher les trous 8 000.00 HT
-

Ce qui fait un projet d'un coût total de 64 590.00 HT.

La subvention DETR pourrait être de 20 à 30 % et le département pourrait donner une aide, qui permettrait que le projet soit subventionné à hauteur de 80%.

Conclusion : refaire faire un devis à jour pour faire la demande de subvention DETR

18h29 : Défibrillateur

A partir du 1^{er} janvier 2021, il sera obligatoire d'avoir un défibrillateur dans toutes les communes.

Un devis a été demandé à l'entreprise SEDI :

- Défibrillateur : 1 160.00 HT
- Armoire extérieure 466.00 HT

Refaire un devis avec le contrat de maintenance annuel (incluant le renouvellement des périmés et la vérification du fonctionnement)

18h41 : Colis de Noël

Chaque année, des colis de Noël sont offerts aux personnes de plus de 70 ans.

- 10 colis simples
- 5 colis doubles

L'opération est reconduite, la distribution se fera par le maire et deux conseillers municipaux.

Le conseil opte pour les mêmes colis, le même fournisseur car c'est très satisfaisant.

18h51 : Columbarium

Plusieurs demandes ont été formulées en mairie pour l'installation d'un columbarium.

Maurice va demander un devis aux entreprises BONNET et SOLEIHAC.

La décision sera prise, lors d'un prochain conseil, une fois les devis en mairie.

19h03 : Travaux mairie

La peinture est entrain d'être refaite en ce moment dans le couloir et la salle du conseil.

Il faut changer le lino et les radiateurs (vétustes).

Le crépi de la façade du bâtiment de la mairie tombe sur la partie arrière. Le chéneau a été remis en place.

Celui-ci coulait sur la façade.

Un drainage a été effectué par l'employé communal.

Travaux de l'appartement de la mairie :

Il a été constaté un dégât des eaux dans la salle de bain.

Les constats d'assurance ont été envoyés aux différentes assurances.

19h14 : Réparation des cloches

Elles ne marchent plus, problème électrique (la programmation).

Deux moteurs sont grillés 1 900.00 €

Boitier électrique 1 300.00€ soit un total de 3 290.00 €

Les moteurs ont au moins 30 ans.

Le conseil approuve la réparation.

19h20 : Antenne de Fiossat

Certains habitants de Fiossat ont formulé une remarque sur le lieu d'implantation de l'antenne, elle est d'après eux trop près des maisons d'habitation.

Maurice leur a dit de prendre contact avec Mme LESSAULT, responsable SFR, qui gère le dossier de l'antenne à Fiossat. Nous attendons les retours.

19h32 : Décharge végétale

Suite à l'utilisation abusive de la décharge végétale, le conseil prend la décision à l'unanimité de l'interdire. Dorénavant l'évacuation des déchets verts se fera comme dans la plupart des communes à la déchèterie de Brioude.

Un panneau et un arrêté municipal vont être mis en place. Il sera aussi installé un composteur afin d'éliminer les fleurs fanées du cimetière. Il pourra servir pour les plantations de la commune.

19h40 : PLUI

Nathalie parle de la réunion intercommunale sur le PLUI, elle retranscrit les infos générales, les directives données par la CCBSA. Elle précise que la commune ne pourra pas faire ce qu'elle veut.

Le PLUI aura une durée de validité de 10 à 15 ans.

La priorité est de combler les terrains nus dans les villages.

Ensuite il y aura quelques possibilités d'extension, mais pour des terrains qui sont limitrophes aux villages.

Les plans sont consultables en mairie.

Le cahier de doléances va être étudié.

20h00 : Fontaines du Chariol

Certains habitants du Chariol interpellent régulièrement la mairie car la Fontaine ne coule plus.

La mairie va formuler un courrier demandant un contrôle de l'installation effectué afin d'éviter les conflits.

20h20 : Questions diverses

- Maurice propose de faire faire le crépi du garage du multiple rural pour faire travailler l'employé communal pendant l'hiver.
- David parle de l'arbre devant chez Mr et Mme CABANETTE qui menace de tomber.

Le conseil municipal décide de l'élaguer.

- Un vidéo projecteur a été acheté.

Le conseil municipal invite les personnes qui n'ont pas effectué leurs démarches suite à différentes constructions à le faire afin de régulariser la situation.

La Séance a été levée à 20 heures 24.